

## RECRUTEMENT 2018

29<sup>ème</sup> Promotion d'Ingénieurs en Génie Industriel (GI-P29)  
8<sup>ème</sup> Promotion d'Ingénieurs en Génie Mécanique (GM-P8)  
Formation par apprentissage

## MODALITES DE RECRUTEMENT

(Informations à lire attentivement et à conserver par le candidat)

### 1°/ Dates à retenir :

QUOI ?	QUI ?	QUAND ?
<b>Journées Portes Ouvertes (JPO) <sup>(0)</sup> :</b>		
1/ JPO UB site universitaire (UFR S&T) – Auxerre	Candidats	Samedi 3 Février 2018
2/ JPO ITII Bourgogne (Pôle Formation 58-89) – Auxerre, Sens, Nevers		Samedi 3 Février 2018
3/ JPO ISAT – Nevers		Samedi 3 Mars 2018
4/ JPO ITII Bourgogne (Pôle Formation 58-89) - Auxerre, Sens et Nevers		Samedi 3 Mars 2018
Limite de réception des dossiers de candidature <sup>(1)</sup>	Candidats	Vendredi 02 Mars 2018
Publication de la liste des candidats <b>présélectionnés</b> et autorisés à passer les entretiens de motivation <sup>(2)</sup>	Candidats	Mardi 13 Mars 2018
Entretiens de motivation + Test d'anglais + Techniques de recherche de poste en entreprise <sup>(3)</sup>	Candidats présélectionnés + Jurys	Jeudi 22 Mars 2018 : GM Mardi 27 Mars 2018 : GI
Publication de la liste des candidats <b>admissibles, après les entretiens de motivation</b> <sup>(2)</sup>	Candidats présélectionnés	Mercredi 28 Mars 2018
Début du Contrat d'Apprentissage 2017 (début séquence d'immersion)	Apprentis ingénieurs	Septembre 2018
Première réunion des apprentis et tuteurs GI-P29 & IRIT-P8	Apprentis ingénieurs	Fin Septembre 2018
Rentrée académique première période SA1	Apprentis ingénieurs et tuteurs	Fin Octobre 2018

\*Sous réserve de modifications, une convocation vous sera envoyée pour l'entretien de motivation.

\*\* Non communiqué, se référer à votre conseiller formation

(0) Les adresses des quatre sites sont disponibles sur internet

(1) A réception de votre dossier, un accusé de réception vous sera adressé par e-mail.

(2) La liste officielle des candidats présélectionnés sera disponible sur Internet: [www.itiiourgogne.com](http://www.itiiourgogne.com) Rubrique « Résultats ».

(3) **Aucun courrier postal ne sera adressé.** Vous recevrez une convocation **par mail** avec l'heure de convocation, cela apparaîtra également sur le site internet Rubrique « Résultats ». **Il vous suffira de confirmer votre présence aux entretiens de motivation par retour de mail.**

### **Critères de la sélection sur dossier :**

- Le titre requis (validé avant la date de début du contrat) est un diplôme Bac + 2 technique ou technologique ou une Prépa.
- Les notes, les avis des professeurs et le comportement sont des éléments pris en compte.

**IMPORTANT :** Ne peuvent signer un contrat d'apprentissage que les jeunes âgés de moins de 26 ans révolus à la date de signature, certaines dérogations sont possibles (se renseigner).

### **2° / Entretiens de motivation** Avec un Jury de 2 à 3 personnes (un Professionnel, un Industriel et un Universitaire).

Voir date de planification dans le tableau ci-dessus.

Cet entretien a pour but de montrer votre motivation à intégrer la formation. A l'issue de cet entretien est établie la liste des candidats admissibles autorisés à poursuivre dans l'aide à la recherche d'entreprises.

Un test d'anglais complètera cet entretien.

En cas d'indisponibilité à cette date, vous pouvez contacter l'ITIIBourgogne.

### **3° / Aide à la recherche d'entreprises**

L'ITIIBourgogne vous propose une aide à la recherche d'entreprise d'accueil pour la signature du contrat d'apprentissage.

Les coordonnées des entreprises partenaires de l'ITIIBourgogne ne seront fournies qu'après admissibilité à l'issue des entretiens de motivation et après la réception du CV et de la lettre de motivation du candidat.

### **4° / Entretiens d'embauche :**

Les entretiens d'embauche se déroulent dans les entreprises d'accueil suite à l'envoi des CV des candidats admissibles par l'ITIIBourgogne.

Les candidats peuvent également trouver directement une entreprise, sous réserve de l'accord de l'ITIIBourgogne (après contact avec cette entreprise).

L'ITIIBourgogne préconise vivement la signature, dans les meilleurs délais, d'une lettre d'engagement réciproque (un modèle de promesse d'embauche vous sera communiqué), si possible avant fin juillet. La réception de cette lettre d'engagement entraîne l'admission du candidat, dans l'attente de la signature du contrat et dans la limite des places disponibles.

### **5° / Rentrée de la promotion 2018**

Voir date de planification dans le tableau ci-dessus pour les candidats admis.

La formation débutera par une période d'immersion et de mise en situation dans l'entreprise d'accueil pour une durée de 6 semaines. Elle sera suivie d'une première période académique de 7 semaines (voir le planning d'alternance sur notre site).

**NOTE IMPORTANTE :** Compte tenu de la date limite de dépôt des dossiers, les candidats préparant actuellement leur diplôme Bac+2 déposeront une candidature conditionnelle ; ils joindront donc impérativement un relevé (même partiel) de notes de l'année en cours. Les candidats admissibles devront remettre l'attestation de réussite au moment des entretiens finaux d'admission (ou, au plus tard au moment de leur demande d'inscription à l'Université de Bourgogne, habilitée à délivrer le diplôme).

La formation est dispensée suite à la signature d'un contrat d'apprentissage pour une durée de trois ans en alternance (séquences académiques, séquences en entreprise). L'apprenti ingénieur est à la fois **étudiant** et **salarié**. La **formation est gratuite et rémunérée**.

Veuillez consulter sur le site [www.itiibourgogne.com](http://www.itiibourgogne.com), la description des avantages liés à la signature de son contrat d'apprentissage et à son double statut.

**LES DÉCISIONS DE LA COMMISSION PEDAGOGIQUE SONT SANS APPEL. IL NE SERA DONC RÉPONDU A AUCUNE RÉCLAMATION OU DEMANDE DE JUSTIFICATION ÉMANANT DES CANDIDATS NON RETENUS AU COURS DES DIFFÉRENTES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE DE RECRUTEMENT.**